

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

**Arrêté du 24 août 2010 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle
et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz**

NOR : DEVU1017711A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 62-608 du 23 mai 1962 modifié fixant les règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible ;

Vu le décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments ;

Vu l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz,

Arrête :

Art. 1^{er}. – A l'article 3 de l'arrêté du 6 avril 2007 susvisé, le mot : « suivant » est remplacé par les mots : « et qui comporte au minimum les informations mentionnées dans ».

Art. 2. – L'annexe 1 de l'arrêté du 6 avril 2007 susvisé est remplacée par l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 3. – Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages et le directeur général de la prévention des risques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 2010.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
de la prévention des risques,*
L. MICHEL

*Le directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages,*
E. CRÉPON

ANNEXE 1

MODÈLE DE RAPPORT DE L'ÉTAT
DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ**A. - Désignation du ou des bâtiments :**

- Localisation du ou des bâtiments**

Code postal :

Commune:

Adresse :

Lieu-dit :

N° de rue, voie :

Bât. : Esc. : Etage : N° de logement :

Référence cadastrale :

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Type de bâtiment : ☐ appartement ☐ maison individuelle

Nature du gaz distribué : ☐ GN ☐ GPL ☐ Air propané ou butané

Distributeur de gaz :

Installation alimentée en gaz : ☐ OUI ☐ NON

B. - Désignation du propriétaire :

- Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom:

Prénom

Adresse:

- Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

- Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Numéro de point de livraison gaz ou Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres,
ou à défaut le numéro de compteur :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic :

- Identité de l'opérateur de diagnostic :**

Nom:

Prénom:

Raison sociale et nom de l'entreprise :

Adresse :

Numéro SIRET :

Désignation de la compagnie d'assurance :

Numéro de police et date de validité :

Certification de compétence délivrée par :, le

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée :

D. - Identification des appareils :

GENRE (1), MARQUE, MODÈLE	TYPE (2)	PUISSANCE EN kW	LOCALISATION	OBSERVATIONS : anomalie, débit calorifique, taux de CO mesuré(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
 (2) Non raccordé – Raccordé – Étanche

E. - Anomalies identifiées:

POINTS DE CONTRÔLE N° (3)	A1(4), A2(5) ou DGI(6)	LIBELLÉ DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
 (4) A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.
 (5) A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
 (6) DGI (danger grave et immédiat) : l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs :

.....

G. - Constatations diverses :

- ☐ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté

.....

- ☐ L'installation ne comporte aucune anomalie
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service

H. – Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI

Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
ou

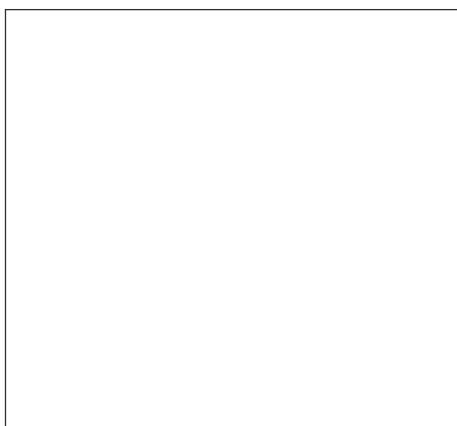
Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation

Transmission au Distributeur de gaz par des informations
suivantes :

référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;

codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).

Cachet de l'entreprise



Date de visite et d'établissement de l'état de l'installation de gaz

Visite effectuée le
.....

Fait à....., le
.....

Nom :Prénom :
.....

Signature de l'opérateur de diagnostic